

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
03/04/81

Origine :
DGR
ENSM

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

MM les Médecins-Conseils Régionaux
- Prévention de la maladie
- Dépistage néonatal de certaines maladies

Réf. :

DGR n° 1096/81 - ENSM n° 456/81

Plan de classement :

45	26100				
----	-------	--	--	--	--

Objet :

CONVENTION NATIONALE EN VUE DU DEPISTAGE NEONATAL DE LA PHENYLCETONURIE ET DE L'HYPOTHYROIDIE.

Il est demandé aux Caisses Primaires, en liaison avec les Médecins-Conseils Régionaux, de diffuser auprès du corps médical, une information sur les modalités du dépistage national de l'Hypothyroïdie et de la Phénylcétonurie.

- 1/ Lettre à adresser aux médecins
- 2/ Convention Nationale en vue du dépistage néonatal de la phénylcétonurie et de l'hypothyroïdie.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

01/04/81 MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

Origine : MM les Médecins-Conseils Régionaux
DGR (pour attribution)
ENSM

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR N° 1096/81 - ENSM N° 456/81

Objet : Convention Nationale en vue du dépistage néonatal de la
Phénylcétonurie et de l'Hypothyroïdie.

La Convention signée le 4 avril 1979 entre la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et l'Association Française pour le Dépistage et la Prévention des Maladies Métaboliques et des Handicaps de l'Enfant d'une part, et les Associations Régionales d'autre part, connaît depuis cette date une application remarquable sur l'ensemble du territoire national.

En effet, actuellement près de 99 % des nouveaux nés font l'objet de ce dépistage dans de bonnes conditions.

Aussi paraît il opportun à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et à l'Association Française pour le Dépistage et la Prévention des Maladies Métaboliques et des Handicaps de l'Enfant, après accord du Conseil National de l'Ordre des Médecins, de diffuser à l'ensemble du corps médical intéressé, les modalités de ce dépistage, d'attirer leur attention sur l'importance de la mise en route précoce du traitement pour les cas dépistés et enfin de faciliter leurs relations éventuelles avec les différentes Associations Régionales.

Vous trouverez en annexe le modèle d'une lettre que vous adresserez aux médecins dont la liste sera déterminée par les médecins-chefs des Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

La livraison de ces lettres auprès de votre organisme sera directement assurée par l'imprimerie des Eaux d'Evian, qui après accord du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, et compte tenu du rôle joué par cette firme dans le dépistage, a bien voulu assurer pour l'Association Française l'impression de cette information.

Le nombre d'exemplaires attribué à votre Caisse a été déterminé en accord avec le Médecin-Conseil Régional, majoré d'un certain nombre pour diffusion aux nouveaux médecins.

Vous trouverez en annexe un exemplaire de la Convention Nationale qui apporte quelques modifications sur la zone d'activité des différents laboratoires.

Le Directeur-Adjoint
chargé de la Direction de la Gestion
du Risque

J. GOURAULT

Mon Cher Confrère,

Deux maladies : la PHENYLCETONURIE (P.C.U.)
et l'HYPOTHYROIDIE

peuvent être "dépistées" en période néo-natale avant même que les signes cliniques n'en permettent le diagnostic.

Ce dépistage identifie dans la masse des nouveau-nés quelques sujets chez lesquels la maladie doit être confirmée ou infirmée en urgence. En effet, le traitement doit être commencé le plus tôt possible, sinon une encéphalopathie, le plus souvent profonde, va s'installer.

Une telle action ne peut être utile et efficace que si :

- 1°) - tous les nouveau-nés sont soumis au test,
- 2°) - tous les suspects sont contrôlés par des examens précis,
- 3°) - tous les malades sont traités et suivis.

Une organisation coordonnée est nécessaire ; elle est fondée sur la coopération active de tous les médecins et des personnels de santé intéressés aux problèmes de la première enfance. Cette organisation existe. Elle repose :

- 1° - sur un prélèvement systématique de quelques gouttes de sang (sur papier "buvard" spécial au 5ème jour de vie, soit en maternité ou clinique d'accouchement, soit à domicile,
- 2 ° - sur le dosage par un laboratoire régional de la phénylalanine pour la phénylcétonurie et de la TSH pour l'hypothyroïdie,
- 3° - sur la confirmation du diagnostic pour les tests anormaux, et mise en route du traitement avec prise en charge du malade et de sa famille dès cette période par le médecin traitant en collaboration avec les responsables de l'Association Régionale.

Il existe, en effet, dans votre région, une "Association Régionale" chargée de la coordination de cette action de prévention. Vous en trouverez, ci-joint, la liste et nous vous suggérons de bien vouloir vous mettre en rapport avec son responsable pour votre région.

Ce programme de dépistage et de prévention est pris en charge par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés les parents n'ont aucune avance financière à faire.

En vous remerciant de votre indispensable collaboration, nous vous prions de croire, Mon Cher Confrère, en nos sentiments dévoués et confraternels.

Le PRESIDENT
de l'Association Française

J. FREZAL

Le MEDECIN-CONSEIL NATIONAL
de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
des Travailleurs Salariés

J. MARTY

ASSOCIATION FRANCAISE ET ASSOCIATIONS REGIONALES

NORD

Président : Professeur J.P. FARRIAUX
Cité Hospitalière, 6ème étage, Aile Est - 59000 LILLE
Tél. (20) 96.92.80 poste 3429

PICARDIE

Président : Professeur Agrégé C. PIUSSAN
Service de Pédiatrie, CHR, BP 3006 - 80030 AMIENS CEDEX
Tél. (22) 91.80.51

CHAMPAGNE-ARDENNES

Président : Professeur F. FANDRE
American Memorial Hospital, CHR, 47, rue Cognacq-Jay - 51100 REIMS
Tél. (26) 06.12.04

LORRAINE

Président : Professeur M. PIERSON
Service de Médecine Infantile, 29, av. Mal de Lattre de Tassigny
BP 34 - 54037 NANCY CEDEX
Tél. (83) 35.61.61

ALSACE

Président : Professeur E. SCHNEEGANS
Nouvelle Faculté de Médecine, 4, rue Kirshleger - 67000 STRASBOURG
Tél. (88) 36.29.01

FRANCHE-COMTE

Président : Professeur A. RAFFI
Centre Hospitalier Régional, 2, place Saint-Jacques - 25030 BESANCON
Tél. (81) 82.80.23

BOURGOGNE

Président : Professeur M. ALISON
Centre Hospitalier Régional - Hôpital d'Enfants du Bocage
10, Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny - 21034 DIJON CEDEX
Tél. (80) 66.81.23

RHONE-ALPES

Président : Professeur M. JEUNE
Service de Génétique - Hôtel Dieu - 1, place de l'Hôpital - 69288 LYON CEDEX
Tél. (78) 42.70.80 poste 307

PROVENCE-COTE D'AZUR

Président : Professeur F. GIRAUD
Institut de Pédiatrie, 21, rue Virgile Marron - 13000 MARSEILLE
Tél. (91) 48.20.55 et 49.33.14

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Président : Professeur J. MIROUZE
Institut de Biologie - Boulevard Henri IV - 34000 MONTPELLIER
Tél. (67) 60.75.55 et 92.75.10

MIDI-PYRENEES

Président : Monsieur L. BECKHOUTTE
CHU - Hôpital Purpan - Place du Docteur Baylac - 31052 TOULOUSE CEDEX
Tél. (61) 53.11.33 poste 3201 et 49.11.33 poste 5626

AQUITAINE

Président : Professeur M. SERISE
Faculté de Médecine - Centre d'Education Sanitaire
Place de la Victoire - 33000 BORDEAUX
Tél. (56) 86.88.89 et 28.84.83

POITOU-CHARENTE

Président : Professeur A. HOPPELER
Hôpital de la Milettrie - 86021 POITIERS
Tél. (49) 88.02.10

PAYS DE LA LOIRE

Président : Professeur L. LARGET-PIET
Unité de Génétique - CHU - 1, avenue de l'Hôtel Dieu - 49000 ANGERS
Tél. (41) 88.69.51

BRETAGNE

Président : Professeur J. SENEAL
Clinique de Pédiatrie - CHU Pontchaillou - 35000 RENNES
Tél. (99) 59.16.04 et 59.22.34

NORMANDIE

Président : Professeur Y. FERNANDEZ
CHU - 14, avenue de la Côte de Nacre - 14000 CAEN
Tél. (31) 94.81.12

ILE DE FRANCE

Président : Professeur J. FREZAL
Clinique de Génétique Médicale - Hôpital des Enfants-Malades
149, rue de Sèvres - 75730 PARIS CEDEX 15
Tél. (1) 566.97.55 et 552.92.80 poste 3411

CENTRE

Président : Professeur G. DESBUQUOIS
CHU 2, boulevard Tonnelé - 37044 TOURS CEDEX
Tél. (47) 05.16.91 et 61.61.61

LIMOUSIN

Président : Professeur J.J. BOUQUIER
CHR - Hôpital Universitaire Dupuytren
2, avenue Alexis Carrel - 87031 LIMOGES CEDEX
Tél. (55) 01.71.23

AUVERGNE

Président : Professeur G. MALPUECH
Clinique Médicale Infantile - Hôtel Dieu - BP 69 - 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Tél. (73) 93.87.03 poste 425

CORSE

Président : Professeur ORSINI
Service de Pédiatrie - Hôpital d'Enfants de la Timone
13385 - MARSEILLE CEDEX
Tél. (91) 49.90.48

LA REUNION

Président : Docteur RINGEL
Centre Hospitalier - Service de Pédiatrie - BP 904
97478 SAINT-DENIS CEDEX

ANNEXE 2

**CONVENTION NATIONALE
EN VUE DU DEPISTAGE NEONATAL
DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE**

- VU** l'ordonnance n° 67.706 du 21 Août 1967, relative à l'organisation administrative et financière de la Sécurité Sociale,
- VU** le Décret n° 68327 du 5 Avril 1968, relatif à l'exercice de l'Action Sanitaire et Sociale par les Caisses faisant partie de l'organisation générale de la Sécurité Sociale,
- VU** la décision de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie prise lors de sa réunion du 8 Novembre 1977,
- VU** la décision du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés prise lors de sa réunion du 18 Décembre 1978 approuvant le budget du Fonds National de l'Action Sanitaire et Sociale pour 1979,
- VU** la délibération de l'Assemblée Générale de l'Association Française pour le Dépistage et la Prévention des Maladies Métaboliques de l'Enfant en date du 23 Novembre 1978 approuvant les principes généraux d'organisation des dépistages.

P R E A M B U L E

- : -

Depuis 1972, l'action conjuguée de l'Association Française pour le Dépistage et la Prévention des Maladies Métaboliques et des Handicaps de l'Enfant fédérant les activités des Associations Régionales et de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés a permis de mettre en place le dépistage systématique de la phénylcétonurie à la naissance. Grâce à cette action plus de 90 p 100 des nouveau-nés ont été soumis au dépistage au cours des trois dernières années. Plus de trois cents enfants ont été reconnus atteints dans la même période qui eussent été voués à une arriération mentale sévère et dont le développement s'effectue normalement grâce au régime institué.

En 1978, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, également soucieuse de développer une politique de prévention des maladies et handicaps de l'enfant a passé Convention avec l'Association Française d'une part pour le diagnostic cytogénétique anténatal chez les femmes enceintes ayant dépassé l'âge de 40 ans, d'autre part pour la diagnostic de l'hypothyroïdie congénitale. Les résultats de cette dernière expérience, les données recueillies dans d'autres pays démontrent l'intérêt qu'il y a à rendre systématique le dépistage d'une anomalie dont les signes sont ambigus à la naissance, qui pourtant doit être traitée sans retard et dont la fréquence n'est pas négligeable puisqu'elle s'établit aux environs de 1 sur 4 000 nouveau-nés soit de 3 à 4 fois plus que la phénylcétonurie. C'est pourquoi l'Association Française et la Caisse Nationale ont accepté d'étendre en 1979 le champ de la Convention qui doit permettre le dépistage pour 500 000 naissances, l'objectif étant d'arriver à une couverture totale au terme de l'année 1979.

La mise en place d'un double dépistage qui dans la très grande majorité des cas est effectué par deux laboratoires distincts ; la nécessité de ne confier les examens qu'à des laboratoires disposant de la technicité et des moyens appropriés et d'assurer à chacun un nombre d'examens suffisant pour garantir la fiabilité des résultats ; systématique du dépistage et de veiller à la prise en charge des cas reconnus, tous ces problèmes posent de difficiles questions d'organisation.

Le dépistage de la phénylcétonurie et celui de l'hypothyroïdie doivent être systématiques, coordonnés et contrôlés.

C'est pour résoudre ces problèmes et atteindre cet objectif que la Caisse Nationale a décidé de dénoncer les Conventions qui la liaient antérieurement aux Associations Régionales pour passer une Convention Nationale unique avec l'Association Française à qui incombe la responsabilité de l'opération, pour les deux dépistages et pour la France entière.

Dans la pratique et pour simplifier le travail dans les maternités un prélèvement unique est effectué au cinquième jour de la vie, qui consiste en plusieurs taches de sang recueillies sur un même papier "buvard" après piqûre du talon.

Ce prélèvement est expédié à une adresse unique où la ventilation des prélèvements est faite entre les laboratoires. La base de l'organisation est régionale, c'est-à-dire que tous les prélèvements recueillis dans un même département sont traités par le même couple de laboratoires (PCU - hypothyroïdie).

Tout résultat anormal est communiqué à l'Association Régionale et à la Maternité où est né l'enfant. L'Association Régionale fournit toute indication pour la prise en charge des cas dépistés, à laquelle veille l'Association Française.

Il faut enfin ajouter que cette nouvelle sectorisation a été décidée par un accord amiable entre les Associations et Laboratoires intéressés. Figurant en annexe la Convention, elle s'imposera désormais à tous et contribuera à assurer l'efficacité de l'opération.

o_o_o_o

ENTRE :

- La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

(désignée ci-après sous le signe CNAMTS), dont le siège est à PARIS 66, Avenue du Maine, représentée par son Directeur, Monsieur Christian PRIEUR,

d'une part,

- L'Association Française pour le Dépistage et la Prévention des Maladies Métaboliques et des Handicaps de l'Enfant

(désignée ci-après sous le nom "Association Française"), dont le siège est à PARIS, au Ministère de la Santé et de la Famille,

1 Place Fontenoy, représentée par son Président, Monsieur le Professeur Jean FREZAL, agissant au nom et pour le compte de cette Association.

d'autre part,

ET :

- Les Associations Régionales suivantes :

NORD

Président : Professeur J.P. FARRIAUX
Cité Hospitalière, 6ème étage, Aile Est
59000 - LILLE CEDEX

Tél : (20) 96.92.80 poste 3429

PICARDIE :

Président : Professeur C. PIUSSAN
Service de Pédiatrie, Centre Hospitalier Régional
BP 3006
80030 - AMIENS CEDEX

Tél : (22) 91.80.51

CHAMPAGNE-ARDENNES

Président : Professeur M. FANDRE
American Memorial Hospital, Centre Hospitalier Régional
47, Rue Cognacq-Jay
51090 - REIMS CEDEX

Tél : (26) 06.12.04

LORRAINE

Président : Professeur M. PIERSON
Service de Médecine Infantile
29, Avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
BP 34
54037 - NANCY CEDEX

Tél : (83) 35.61.61

ALSACE

Président : Professeur E. SCHNEEGANS
Institut de Puériculture
23 rue de la Porte de l'Hôpital
67000 - STRASBOURG

Tél : (88) 35.49.68

FRANCHE-COMTE

Président : Professeur A. RAFFI
Centre Hospitalier Régional
2, Place Saint-Jacques
25030 - BESANCON

Tél : (81) 82.80.23

BOURGOGNE

Président : Professeur M. ALISON
Centre de Génétique
Hôpital d'Enfants du Bocage
10, Boulevard Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
21034 - DIJON CEDEX

Tél : (80) 65.80.23

RHONE-ALPES

Président : Professeur M. JEUNE
Service de Génétique - Hôtel Dieu
1, Place de l'Hôpital
69288 - LYON CEDEX 2

Tél : (78) 42.70.80 poste 307

PROVENCE-COTE D'AZUR

Président : Professeur F. GIRAUD
Institut de Pédiatrie
21, rue Virgile Marron
13000 - MARSEILLE

Tél : (91) 48.20.55 et (91) 49.33.14

LANGUEDOC-ROUSSILON

Président : Professeur J. MIROUZE
Institut de Biologie
Boulevard Henri IV
34000 - MONTPELLIER

Tél : (67) 60.75.55 et (67) 92.75.10

MIDI-PYRENEES

Président : Monsieur L. EECKHOUTTE
CHU, Hôpital Purpan
Place du Docteur Baylac
31052 - TOULOUSE

Tél : (61) 53.11.33 poste 3201 et (61) 49.11.33 poste 5626

AQUITAINE

Président : Professeur M. SERISE
 Faculté de Médecine Centre d'Education Sanitaire
 Place de la Victoire
 33000 - BORDEAUX

Tél : (56) 6.88.89 et (56) 28.84.83

POITOU-CHARENTE

Président : Professeur A. HOPPELER
 Hôpital de la Milettrie
 86021 - POITIERS

Tél : (49) 88.02.10

PAYS DE LA LOIRE

Président : Professeur L. LARGET-PIET
 Unité de Génétique
 Centre Hospitalier Universitaire
 1, Avenue de l'Hôtel Dieu
 49000 - ANGERS

Tél : (41) 88.69.51

BRETAGNE

Président : Professeur J. SENECAI
 Clinique de Pédiatrie
 CHU Pontchaillou
 35000 - RENNES

Tél : (99) 59.16.04 et (99) 59.22.34

BASSE ET HAUTE NORMANDIE

Président : Professeur Y. FERNANDEZ
 Centre Hospitalier Universitaire
 14, Avenue de la Côte-de-Nacre
 14000 - CAEN

Tél : (31) 94.81.12

ILE DE FRANCE

Président : Professeur J. FREZAL
 Clinique de Génétique Médicale
 Hôpital des Enfants-Malades
 149, rue de Sèvres
 75730 - PARIS CEDEX 15

Tél : (1) 555.92.80 poste 3411

CENTRE

Président : Professeur G. DESBUQUOIS
 Centre Hospitalier Régional
 2, Boulevard Tonnelé
 37044 - TOURS CEDEX

Tél : (47) 05.16.91 et (47) 61.61.61

LIMOUSIN

Président : Professeur J.J. BOUQUIER
 Centre Hospitalier Régional de Limoges
 Hôpital Universitaire Dupuytren
 2, Avenue Alexis Carrel
 87031 - LIMOGES CEDEX

Tél : (55) 01.71.23

AUVERGNE

Président : Professeur G. MALPUECH
 Clinique Médicale Infantile
 Hôtel-Dieu BP 69
 63003 - CLERMONT-FERRAND CEDEX

Tél : (73) 93.27.03 poste 425
 ou
 (73) 26.83.25

CORSE

Président : Professeur ORSINI
 Service de Pédiatrie
 Hôpital d'Enfants de la Timone
 13385 - MARSEILLE CEDEX

Tél : (91) 49.90.48

LA REUNION

Président : Docteur RINGEL
 Centre Hospitalier
 Service de Pédiatrie
 BP 904
 97478 - SAINT-DENIS CEDEX

Il a été exposé ce qui suit :

TITRE I - DU CHAMP D'APPLICATION

- Article 1er - Objet de la Convention

Dans le cadre de l'action entreprise depuis 1972 par la CNAMTS dans le domaine de la prévention de la maladie et des handicaps de l'enfant, le Conseil d'Administration de la CNAMTS a décidé de financer, à compter du 1er Avril 1979, la poursuite de l'extension du programme de dépistage systématique de la phénylcétonurie et de l'hypothyroïdie et de coordonner ces deux actions à compter du 1er Avril 1979.

Ce programme porte sur :

- la phénylcétonurie pour l'ensemble des naissances ;
- l'hypothyroïdie sur 500 000 naissances, en 1979, sur la totalité des naissances à compter du 1er Janvier 1980.

TITRE II - DU ROLE DE L'ASSOCIATION FRANCAISE

- Article 2 - De la coordination

- 1) L'Association Française assume la responsabilité de la mise en oeuvre de ce programme. Elle coordonne l'activité des Associations Régionales et détermine le secteur de compétence des laboratoires chargés de l'exécution des tests ;
- 2) L'Association Française assure l'enregistrement des données statistiques, financières, médicales et des actions thérapeutiques. Elle communique ces informations annuellement à la CNAMTS ainsi que celles relatives à toutes modifications qui interviendraient dans l'organisation du dépistage.

- Article 3 - Des Commissions spécialisées

L'Association Française peut constituer des Commissions spécialisées et notamment une Commission technique. Celle-ci s'informe des méthodes nouvelles qui pourraient être utilisées ultérieurement et contribue éventuellement à leur mise au point.

TITRE III - DU ROLE DES ASSOCIATIONS REGIONALES

- Article 4 - De l'organisation des dépistages

§ 1 - Les Associations Régionales assument la responsabilité de l'exécution des tests. Elles en confient la réalisation à des laboratoires dont la liste figure à l'annexe n° 1 de la présente Convention.

Les Associations Régionales organisent l'exécution des prélèvements ainsi que leur transmission entre les laboratoires chargés d'exécuter les dépistages dans la région.

En liaison avec ces laboratoires, elles assurent l'enregistrement des tests.

§ 2 - Les Associations Régionales s'assurent que les prélèvements sont effectués, de façon systématique, au 5ème jour suivant la naissance. Elles ont pour mission particulière d'informer l'ensemble des Maternités de leur circonscription des modalités pratiques de la réalisation de ces dépistages.

Les Associations Régionales recueillent les résultats qui leur sont communiqués sans délai par les laboratoires, afin que le traitement soit institué sans aucun retard.

Elles tiennent ces renseignements à la disposition du Contrôle Médical des Organismes d'Assurance Maladie et les communiquent régulièrement à l'Association Française.

§ 3 - En liaison avec le Contrôle Médical des Organismes d'Assurance Maladie et les Services de la Protection Maternelle et Infantile, les Associations Régionales veillent à la prise en charge et à la surveillance du traitement des cas dépistés.

TITRE IV - DU ROLE DES LABORATOIRES

- Article 5 - De l'exécution des tests

Les laboratoires exécutent les tests qui leur sont confiés par les Associations Régionales.

Leur activité s'exerce de façon exclusive dans la zone géographique définie pour chacun d'eux. Elle est précisée à l'annexe n° 1 de la présente Convention.

Les laboratoires communiquent sans délai les résultats aux Associations Régionales.

Ils tiennent en outre un registre d'inscription des tests effectués.

- Article 6 - Du choix des techniques et des réactifs

Le dépistage de la phénylcétonurie est exécuté suivant la méthode choisie par le laboratoire, soit par le test bactériologique de Guthrie, soit par la méthode fluorimétrique.

Le dépistage de l'hypothyroïdie est effectué par le dosage radio-immunologique de la TSH en simple avec contrôle T 4 pour les cas douteux, sauf dispositions contraires décidées par l'Association Française et acceptées par la CNAMTS.

Sauf dispositions contraires précisées par un Avenant à la Convention :

- le test de l'hypothyroïdie est effectué obligatoirement avec le réactif réalisé et fourni par le Commissariat à l'Energie Atomique en collaboration avec l'Institut PASTEUR ;
- les prélèvements sont pratiqués sur un papier choisi par l'Association Française et préparés suivant un modèle mis au point par ses soins.

- Article 7 - Du contrôle de qualité

Le contrôle de qualité des réactifs et des analyses est effectué sous la responsabilité du Laboratoire National de la Santé.

Les frais financiers de ce contrôle sont pris en charge par la CNAMTS.

Les laboratoires donnent toute facilité au Laboratoire National de la Santé pour exercer ce contrôle.

Des modifications dans l'organisation des dépistages, ainsi que dans le choix des réactifs et des méthodes peuvent intervenir en fonction des résultats du contrôle prévu ci-dessus, ou de tout autre considération technique ou économique à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties et après accord entre elles.

TITRE V - DES MODALITES FINANCIERES

- Article 8 - Du prix unitaire des tests

D'un commun accord entre les parties, les prix unitaires des tests pris en charge par la CNAMTS sont fixés ainsi qu'il suit, dans la limite du crédit budgétaire ouvert par le Conseil d'Administration :

- | | |
|-------------------|--------|
| - hypothyroïdie | 7,00 F |
| - phénylcétonurie | 4,40 F |

Toutefois des dérogations à ces prix pourront être admises par Avenant à la présente Convention.

- Article 9 - De la modulation du prix des tests

L'Association Française se réserve la possibilité de moduler le prix des tests suivant l'importance de l'activité de chaque laboratoire, étant précisé que cette modulation ne saurait avoir pour effet de porter les prix moyens au-delà des prix unitaires fixés ci-dessus.

- Article 10 - De la révision du prix unitaire des tests

Les représentants de la CNAMTS et de l'Association Française conviennent de se réunir au moins une fois par an en vue d'étudier les données d'ordre économique et financier nécessaires à la révision du prix unitaire des tests.

L'Association Française établit à cet effet un état de l'évolution des coûts des différents éléments constitutifs du prix de chacun des tests.

- Article 11 - Du paiement des tests

Chaque trimestre l'Association Française fait parvenir à la CNAMTS aux fins de paiement un état justificatif, certifié conforme, des tests pratiqués par chaque laboratoire, suivant le modèle défini à l'annexe 2.

Les sommes correspondant au nombre de tests effectués sont versées par la CNAMTS au compte bancaire de l'Association Française :

BNP

Agence Bellecour

69 LYON

Compte n° 00 00 60 97 494 90

L'Association Française se charge de répartir aux laboratoires exécutants, suivant le nombre de tests qu'ils ont effectué, les sommes qui lui sont versées par la CNAMTS.

- Article 12 - Des contrôles et des comptes-rendus

La CNAMTS se réserve la possibilité de procéder sur place, à tous les contrôles utiles des justificatifs financiers établis par l'Association Française, les Associations Régionales, les laboratoires, en vue du remboursement des tests effectués et d'exiger la production de tous les documents techniques et médicaux permettant de suivre le bon déroulement de ces dépistages.

- Article 13 - Des frais de gestion de l'Association Française

L'Association Française prélève une somme de cinq centimes sur le prix unitaire de chacun des tests pour couvrir les frais de gestion qui lui incombent.

- Article 14 - De l'avance relative à la mise en place des programmes de dépistage

Afin de faciliter à l'Association Française et aux Associations Régionales la mise en place des programmes, la CNAMTS procédera, dès la signature de la présente Convention, au versement d'une avance égale au 2/12ème du montant du programme annuel calculé sur la base de 700 000 tests pour la phénylcétonurie et de 450 000 tests pour l'hypothyroïdie.

Cette avance sera versée à l'Association Française qui la répartira entre les Associations Régionales intéressées en fonction de critères qu'elle déterminera elle-même.

L'avance sera récupérée par la CNAMTS qui en opérera la déduction sur le montant des sommes dues au titre du 4ème trimestre 1979.

TITRE VI - DE LA DUREE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

- Article 15 - De la durée de la Convention

La présente Convention prend effet à compter du 1er Avril 1979. Elle est valable pour une durée d'un an. A l'issue de ce délai, elle est renouvelable par période annuelle et par voie d'Avenant.

L'une ou l'autre des parties peut dénoncer cette Convention par lettre recommandée avec préavis de trois mois.

- Article 16 - De la résiliation

La présente Convention peut être résiliée d'office par la CNAMTS si l'Association Française, les Associations Régionales ou les laboratoires, ne se conforment pas aux engagements précités ou en cas d'infraction de leur part aux lois et règlements en vigueur applicables à ce domaine d'activité.

Dans cette éventualité, les sommes allouées et non utilisées à la date de résiliation sont reversées à l'Agent Comptable de la CNAMTS.

Fait à PARIS, le 4 Avril 1979
en 7 exemplaires

Le Directeur
de la Caisse Nationale de l'Assurance
Maladie des Travailleurs Salariés

Le Président
de l'Association Française
pour le dépistage et la Prévention
des Maladies Métaboliques de l'Enfant

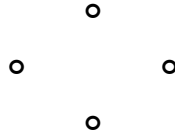
CH. PRIEUR

J. FREZAL

Le Contrôleur d'Etat
près la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
des Travailleurs Salariés

J. VERNE

A V E N A N T N° 2



ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES (désignée ci-après sous le signe CNAMTS), dont le siège est à PARIS, 66 Avenue du Maine, représentée par son Directeur
Monsieur Dominique COUDREAU,

d'une part,

- L'ASSOCIATION FRANCAISE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION DES MALADIES METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT (désignée ci-après sous le nom "Association Française), dont le siège est à PARIS, au Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, représentée par son Président, Monsieur le Professeur Jean FREZAL, agissant au nom et pour le compte de cette Association,

d'autre part,

ET :

- LES ASSOCIATIONS REGIONALES suivantes :

Voir page 4 et suivantes.

- Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er -

La durée de la Convention conclue le 4 Avril 1979 est prorogée d'un an, jusqu'au 1er Avril 1981.

ARTICLE 2 -

L'article 8 du titre V - "Des modalités financières" - de la Convention Nationale précitée, est remplacé par les dispositions suivantes :

"Compte tenu de la décision de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés prise lors de sa réunion du 29 Avril 1979 et d'un commun accord entre les parties, le prix global de chaque test, pris en charge par la CNAMTS est fixé ainsi qu'il suit, à compter du 1er juillet 1980 :

- | | |
|-------------------|--------|
| - Hypothyroïdie | 7,80 F |
| - Phénylcétonurie | 4,80 F |

Sur ces 2 sommes :

- | | |
|--------------------|---|
| - 7,72 F et 4,72 F | seront reversés aux Laboratoires exécutant les tests, par les soins de l'Association Française, |
| - 0,16 F | sont destinés à couvrir les frais de fonctionnement de l'Association Française. |

ARTICLE 3 -

Il n'est pas dérogé aux stipulations des autres critères figurant dans la Convention susvisée du 4 Avril 1979.

Fait à PARIS, le 24 Juin 1980

Le Directeur
de la CNAMTS

Le Président
de l'Association Française

Le Contrôleur d'Etat
près la CNAMTS

ANNEXE N° 1

: ----- :

**LISTE DES ASSOCIATIONS REGIONALES
ET DES LABORATOIRES**

: --- :

**DETERMINATION DE LEUR COMPETENCE
TERRITORIALE EN MATIERE DE
PHENYLCETONURIE ET D'HYPOTHYROIDIE**

REGION NORD	page 24
REGION PICARDIE	page 25
REGION CHAMPAGNE-ARDENNES	page 26
REGION LORRAINE	page 27
REGION ALSACE	page 28
REGION FRANCHE-COMTE	page 29
REGION BOURGOGNE	page 30
REGION RHONE-ALPES	page 31
REGION PROVENCE COTE D'AZUR	page 32
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	page 33
REGION MIDI-PYRENEES	page 34
REGION AQUITAINE	page 35
REGION POITOU-CHARENTE	page 36
REGION PAYS DE LA LOIRE	page 37
REGION BRETAGNE	page 38
REGION BASSE ET HAUTE NORMANDIE	page 39
REGION ILE DE FRANCE	pages 40 et 41
REGION CENTRE	page 42
REGION LIMOUSIN	page 43
REGION AUVERGNE	page 44
REGION CORSE	page 45
REGION LA REUNION	page 46

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION DU NORD

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION
DES MALADIES METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

CITE HOSPITALIERE, 6e ETAGE, AILE EST

59037 - LILLE CEDEX

51-92-80

TEL : (20) poste 3429
96-92-80

PRESIDENT : PROFESSEUR J.P. FARRIAUX

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
59 - NORD 82 - PAS-DE-CALAIS 973 - LA REUNION 974 - LA GUYANE	PCU	CENTRE DE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES INSTITUT PASTEUR 64, BOULEV. DU MARECHAL VAILANT 59012 - LILLE CEDEX TEL : (20) 52-33-33	PROFESSEUR J.P. FARRIAUX
	HYPO.	CENTRE DE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES INSTITUT PASTEUR 64, BOULEV. DU MARECHAL VAILLANT 59012 - LILLE CEDEX TEL : (20) 52-33-33	PROFESSEUR J.P. FARRIAUX

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION DE PICARDIE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION
DES MALADIES METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

SERVICE DE PEDIATRIE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL

BP 3006

80030 - AMIENS CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR C. PIUSSAN

TEL : (22) 91-80-51

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
02 - AISNE 60 - OISE 80 - SOMME	PCU	LABORATOIRE DE BIOCHIMIE DU CHU 80030 - AMIENS CEDEX TEL : (22) 91-80-51 POSTE 3620	PROFESSEUR PLAQUET
	HYPO.	LABORATOIRE DES ISOTOPES DU CHU PLACE VICTOR PAUCHET BP 3006 80030 - AMIENS TEL : (22) 91-80-51 POSTE 36 49	PROFESSEUR L. BRESSON

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION CHAMPAGNE-ARDENNES

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION
DES MALADIES METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

CHR AMERICAIN MEMORIAL HOSPITAL

47, RUE COGNACQ-JAY

51090 - REIMS CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR F. FANDRE

TEL : (26) 06-96-33

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
08 ARDENNES 10 - AUBE 51 - MARNE 52 - HAUTE MARNE	PCU	<u>Temporairement</u> HOPITAL DES ENFANTS MALADES <u>Ensuite</u> LABORATOIRE DE BIOCHIMIE CHU AMERICAN MEMORIAL 51100 REIMS CEDEX TEL : (26) 06-96-33	PROFESSEUR Jean REY PROFESSEUR RANDOUX
	HYPO.	LABORATOIRE DE RADIOIMMUNO. INSTITUT JEAN GODINOT BP 171 51056 - REIMS CEDEX TEL : (26) 06-05-04 POSTE 331	PROFESSEUR G. DELTOUR

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION LORRAINE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION
DE LA PHENYLCETONURIE ET DES MALADIES METABOLIQUES DE L'ENFANT

SERVICE DE MEDECINE INFANTILE

29 AVENUE DU MARECHAL-DE-LATTRE-DE-TASSIGNY

BP 34

54037 - NANCY CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR M. PIERSON

TEL : (8) 335-61-61

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
54 - MEURTHE ET MOSELLE 55 - MEUSE 88 - VOSGES 57 - MOSELLE : . Thionville . Metz . Woippy . Amnéville	PCU	CENTRE REGIONAL DE DEPISTAGE DE LA PCU LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE 29, AVENUE DU MARECHAL - DE-LATTRE-DE-TASSIGNY 54 027 - NANCY TEL : (8) 335-61-61 poste 205	PROFESSEUR J.C. BURDIN
	HYPO.	LABORATOIRE DU SERVICE DE MEDECINE NUCLEAIRE 18 , RUE LIONNOIS 54000 - NANCY TEL : (8) 336-68-23	PROFESSEUR J. ROBERT

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION ALSACE

ASSOCIATION D'ALSACE ET DE MOSELLE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION
DES MALADIES METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

INSTITUT DE PUERICULTURE

23, RUE DE LA PORTE DE L'HOPITAL

67000 - STRASBOURG

PRESIDENT : PROFESSEUR E. SCHNEEGANS

TEL : (88) 35-49-68

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
67 - BAS-RHIN 68 - HAUT-RHIN 57 - MOSELLE : . Saint Thionville Metz Woippy Amnéville	PCU	INSTITUT DE CHIMIE BIOLOGIQUE FACULTE DE MEDECINE 11, RUE HUMANN 67085 - STRASBOURG CEDEX TEL : (88) 36-06-05 36-06-91 poste 227	PROFES. G. VINCENDON DOCTEUR KLETHY
	HYPO.	INSTITUT DE CHIMIE BIOLOGIQUE FACULTE DE MEDECINE 11, RUE HUMANN 67085 - STRASBOURG CEDEX TEL : (88) 36-06-05 36-06-91 poste 227	PROFES. G. VINCENDON DOCTEUR KOCHL

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION FRANCHE - COMTE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET L'ETUDE DES MALADIES
METABOLIQUES DE L'ENFANT

CHR

2, PLACE SAINT-JACQUES

25030 - BESANCON CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR A. RAFFI

TEL : (81) 82-80-23

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
25 - DOUBS 39 - JURA 70 - HAUTE SAONE 90 - TERRITOIRE DE BELFORT	PCU	LABORATOIRE DE BIOCHIMIE DU CHU 2, PLACE SAINT-JACQUES 25030 - BESANCON CEDEX TEL : (81) 82-80-23	PROFESSEUR HENRY DOCTEUR GIBEY
	HYPO.	LABORATOIRE DE BIOPHYSIQUE ET DE MEDECINE NUCLEAIRE CHU 2, PLACE SAINT-JACQUES 25030 - BESANCON CEDEX TEL : (81) 82-80-23	PROFESSEUR BIDET

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION BOURGOGNE

ASSOCIATION BOURGUIGNONNE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION DES MALADIES
METABOLIQUES DE L'ENFANT

CENTRE DE GENETIQUE

HOPITAL D'ENFANTS DU BOCAGE

10, BOULEVARD MARECHAL-DE-LATTRE-DE-TASSIGNY

21034 - DIJON CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR M. ALISON

TEL : (80) 65-80-23 POSTE 31-85

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
21 - COTE D'OR 58 - NIEVRE 71 - SAONE ET LOIRE 89 - YONNE		<u>Temporairement</u> LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE LA PCU HOPITAL DEBROUSSE 69005 LYON CEDEX <u>Puis</u> CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE ET D'ESSAI DE SPECTROGRAPHIE DE MASSE FACULTE DE MEDECINE 7, BOULEVARD JEANNE D'ARC 21000 - DIJON TEL : (80) 65-23-23 POSTE 351	PROFESSEUR J. COTTE MADEMOISELLE C. DORCHE PROFESSEUR PADIEU
	HYPO.	CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC UNITE DIOPHYSIQUE ET DE MEDECINE NUCLEAIRE RUE DU PROFESSEUR MARION 21034 - DIJON CEDEX TEL : (80) 66-81-36	PROFESSEUR F. CABANNE DOCTEUR J.C. PELLETIER

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION RHONE-ALPES

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET L'ETUDE
DES MALADIES METABOLIQUES DE L'ENFANT

SERVICE DE GENETIQUE - HOTEL DIEU

1, PLACE DE L'HOPITAL

69288 - LYON CEDEX 2

PRESIDENT : PROFESSEUR M. JEUNE

TEL SECRETARIAT : (78) 42-70-80 POSTE 307

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
01 - AIN 07 - ARDECHE 42 - LOIRE 69 - RHONE	PCU ET HYPO.	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE LA PCU HOPITAL DEBROUSSE 29, RUE SOEUR BOUVIER 69322 - LYON CEDEX 1 TEL : (78) 25-16-65	PROFESSEUR J. COTTE MADEMOISELLE C. DORCHE
26 - DROME 38 - ISERE 73 - SAVOIE 74 - HAUTE SAVOIE	PCU	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE LA PCU CHU DES SABLONS 38043 - GRENOBLE CEDEX TEL : (76) 42-81-21 LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE LA PCU CENTRE DEPARTEMENTAL DE TRANSFUSION SANGUINE FAUBOURG MACHE 73000 - CHAMBERY TEL : (79) 69-37-45	PROFESSEUR J. LATHURAZE MONSIEUR J. FAVIER DOCTEUR B. NOEL
26 - DROME 38 - ISERE 73 - SAVOIE 74 - HAUTE SAVOIE	HYPO.	SERVICE DE BIOPHYSIQUE ET DE MEDECINE NUCLEAIRE CHU DES SABLONS 38043 - GRENOBLE CEDEX TEL : (76) 42-48-88 POSTE 5367	PROFESSEUR A. VERAINE MLLE LE PROFESSEUR AGNUS - DELORD

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION PROVENCE COTE D'AZUR

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ETUDE ET LE DEPISTAGE
DES ENCEPHALOPATHIES CONGENITALES

INSTITUT DE PEDIATRIE

21, RUE VIRGILE MARRON

13385 - MARSEILLE CEDEX 4

PRESIDENT : PROFESSEUR F. GIRAUD

TEL : (91) 49-90-48 POSTE 4014

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
14 - ALPES DE HAUTE PROV. 15 - HAUTES ALPES 16 - ALPES MARTIMES 13 - BOUCHES DU RHONE 83 - VAR 84 - VAUCLUSE - NOUVELLE CALEDONIE	PCU	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE LA PCU AREDEC INSTITUT DE PEDIATRIE 21, RUE VIRGILE MARRON 13005 - MARSEILLE TEL : (91) 48.20.55	PROFESSEUR J.F. MATTEI
	HYPO.	LABORATOIRE DES ISOTOPIES CHU DE LA TIMONE 13385 - MARSEILLE CEDEX TEL : (91) 49-90-48 POSTE 4563	PROFESSEUR KAPHAN

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION LANGUEDOC ROUSSILLON

GROUPEMENT REGIONAL D'ETUDE POUR LA PREVENTION DES AFFECTIONS METABOLIQUES
INSTITUT DE BIOLOGIE

BOULEVARD HENRI IV

34000 - MONTPELLIER

PRESIDENT : PROFESSEUR J. MIROUZE

TEL : (67) 60-50-25

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
11 - AUDE 30 - GARD 34 - HERAULT 48 - LOZERE 66 - PYRENEES ORIENTALES	PCU	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DU GREPAM FACULTE DE PHARMACIE BOULEVARD HENRI IV 34060 - MONTPELLIER CEDEX TEL : (67) 60-65-23	DOCTEUR P. CRISTOL
	HYPO.	SERVICE DE PHYSIQUE MEDICALE ET DES ISOTOPIES CENTRE ANTICANCEREUX CLINIQUE SAINT ELOI CHU 34059 - MONTPELLIER TEL : (67) 63-28-73 POSTE 249	PROFESSEUR SUQUET MONSIEUR J. GRENIER

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION MIDI-PYRENEES

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE BIOCHIMIQUE
DES ENCEPHALOPATHIES METABOLIQUES

CHU

HOPITAL PURPAN

PLACE DU DOCTEUR BAYLAC

31052 - TOULOUSE CEDEX
PRESIDENT : MONSIEUR EECKOUTTE

TEL : (61) 49-11-33

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
09 - ARIEGE 12 - AVEYRON 31 - HAUTE GARONNE 32 - GERS 46 - LOT 65 - HAUTES PYRENEES 81 - TARN 82 - TARN ET GARONNE	PCU	CENTRE D'ETUDES ET DE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES HOPITAL PURPAN 31000 - TOULOUSE TEL : (61) 49-11-33	PROFESSEUR J. GHISOLFI
	HYPO.	LABORATOIRE DU DEPISTAGE ET L'HYPOTHYROIDIE CHU TOULOUSE-RANGUEIL CHEMIN DU VALLON 31054 - TOULOUSE CEDEX TEL : (61) 53-11-33 POSTE 32-07	PROFES. R. ROCHICCIOLI

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION AQUITAINE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PREVENTION DES MALADIES METABOLIQUES

FACULTE DE MEDECINE

CENTRE D'EDUCATION SANITAIRE

PLACE DE LA VICTOIRE

33000 - BORDEAUX

PRESIDENT : PROFESSEUR M. SERISE

TEL : (56) 86-88-89

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
24 - DORDOGNE 33 - GIRONDE 40 - LANDES 47 - LOT ET GARONNE 64 - PYRENEES ATLANTIQU.	PCU	LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA GRAMA IMMEUBLE EMERAUDE 61-69, RUE CAMILLE PELLETANT 33150 - CENON TEL : (56) 86-88-89	DOCTEUR BEAUVIEUX
	HYPO.	SERVICE DES ISOTOPES HOPITAL PELLEGRIN 146, RUE LEO SAIGNAT 33076 - BORDEAUX CEDEX TEL : (56) 96-83-83 POSTE 4607	PROFES. FERRET-BOUIN

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION POITOU-CHARENTE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION DES MALADIES
METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

HOPITAL DE LA MILETRIE

86021 - POITIERS

PRESIDENT : PROFESSEUR A. HOPPELER

TEL : (49) 46-65-50 POSTE 41-90

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
17 - CHARENTE-MARITIME 79 - DEUX-SEVRES	PCU	LABORATOIRE DE L'ANDEMGEN PAVILLON DE LA MERE ET DE L'ENFANT HOTEL DIEU 44035 - NANTES CEDEX TEL : (40) 48-33-33	PROFESSEUR M. LERAT
16 - CHARENTE 86 - VIENNE		LABORATOIRE DE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES DE L'ENFANT CHU 1, AVENUE DE L'HOTEL DIEU 49040 - ANGERS CEDEX TEL : (41) 88-69-51	PROFESSEUR L. LARGET-PIET
17 - CHARENTE-MARITIME 79 - DEUX-SEVRES	HYPO.	LABORATOIRE DES ISOTOPES HOTEL DIEU 44035 - NANTES CEDEX TEL : (40) 48-33-33	MADAME LE PROFESSEUR A.M. VLASAK
16 - CHARENTE 86 - VIENNE		LABORATOIRE DES ISOTOPES DU CENTRE ANTICANCEREUX PAUL PAPIN 2, RUE MOLL 49036 - ANGERS CEDEX TEL : (41) 48-10-66	PROFESSEUR F. LARRA

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION PAYS DE LOIRE

FEDERATION DES PAYS DE LA LOIRE DES ASSOCIATIONS POUR LE DEPISTAGE ET
LA PREVENTION DES MALADIES HEREDITAIRES

UNITE DE GENETIQUE

CHU

1, AVENUE DE L'HOTEL DIEU

49040 - ANGERS CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR L. LARGET-PIET

TEL : (41) 88-69-51 poste 3883 et poste 3863

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
49 - MAINE ET LOIRE 53 - MAYENNE 72 - SARTHE 44 - LOIRE ATLANTIQUE 85 - VENDEE	PCU	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES DE L'ENFANT DE L'ARPMH SERVICE DE PEDIATRIE-GENETIQUE CHU 1, AVENUE DE L'HOTEL DIEU 49036 - ANGERS CEDEX TEL : (41) 88-69-51 LABORATOIRE DE L'ANDEMGEN PAVILLON DE LA MERE ET DE L'ENFANT HOTEL DIEU 44035 - NANTES CEDEX TEL : (40) 48-33-33 POSTE 3396 ET POSTE 3398	PROFESSEUR L. LARGET-PIET PROFESSEUR M. LERAT
49 - MAINE ET LOIRE 53 - MAYENNE 72 - SARTHE 44 - LOIRE ATLANTIQUE 85 - VENDEE	HYPO.	LABORATOIRE DES ISOTOPES DU CENTRE ANTICANCEREUX PAUL PAPIN 2, RUE MOLL 49036 - ANGERS CEDEX TEL : (41) 48-10-66 LABORATOIRE DES ISOTOPES DU CHU HOTEL DIEU 44035 - NANTES TEL : (40) 48-33-33	PROFESSEUR F. LARRA DOCTEUR DAVER MADAME LE PROFESSEUR A.M. VLASAK DOCTEUR J.P. REMI

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION DE BRETAGNE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION DES MALADES
METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

CLINIQUE DE PEDIATRIE

CHU DE PONTCHAILLOU

35011 - RENNES

PRESIDENT : PROFESSEUR J. SENEAL

TEL : (99) 59-16-04 POSTE 208

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
22 - COTES-DU-NORD 29 - FINISTERE 35 - ILE-ET-VILAINE 56 - MORBIHAN	PCU	LABORATOIRE DE BIOCHIMIE B FACULTE DE MEDECINE 35043 - RENNES TEL : (99) 59-20-20	PROFESSEUR LEGALL
	HYPO.	LABORATOIRE DE RADIO- IMMUNOLOGIE CHU DE PONTCHAILLOU 35011 - RENNES CEDEX TEL : (99) 59-16-04 POSTE 519	DOCTEUR CATHELINE DOCTEUR LE CORNU

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGIONS DE BASSE NORMANDIE ET DE HAUTE NORMANDIE

ASSOCIATION NORMANDE POUR LE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES
ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

CHU

14, AVENUE DE LA COTE-DE-NACRE

14040 - CAEN CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR Y. FERNANDEZ

TEL : (31) 94-84-13 POSTE 41-32

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
14 - CALVADOS 27 - EURE 50 - MANCHE 61 - ORNE 76 - SEINE MARITIME	PCU	LABORATOIRE D'ANALYSE POUR LE DEPISTAGE DES ANOMALIES METABOLIQUES DE L'ENFANT L A D A M E BP : 121 50104 - CHERBOURG CEDEX TEL : (33) 52-61-37 POSTE 30-33	MONSIEUR J.C. HARDUIN
	HYPO.	SERVICE DE BIOPHYSIQUE MEDICALE ET DES RADIO-ISOTOPES CHU AVENUE DE LA COTE DE NACRE 14040 - CAEN CEDEX TEL : (31) 94-81-12 POSTE 4131	PROFESSEUR Y. FERNANDEZ DOCTEUR TRAVERT

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION ILE DE FRANCE

FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION
DES MALADIES METABOLIQUES DE L'ENFANT

CLINIQUE DE GENETIQUE MEDICALE - HOPITAL DES ENFANTS MALADES

149, RUE DE SEVRES

75730 - PARIS CEDEX 15

PRESIDENT : PROFESSEUR J. FREZAL

TEL : 555.92.80 POSTE 34-11 - 3706

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
92 - HAUTS DE SEINE 75 - PARIS 4, 9, 10, 11, 15, 16, 17 972 - MARTINIQUE 971 - GUADELOUPE - PAA	HYPO.	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE L'HYPOTHYROIDIE CLINIQUE ROBERT DEBRE 4E ETAGE HOPITAL NECKER-ENFANTS-MALADES 149, RUE DE SEVRES 75730 - PARIS CEDEX 15 TEL : 555.92.80 POSTE 51.50	PROFESSEUR P. CZERNICHOW
91 - ESSONNE 95 - VAL D'OISE 75 - PARIS 13, 14, 18		SERVICE D'EXPLORATIONS FONCTIONNELLES ET DES RADIO-ISOTOPES HOPITAL COCHIN 27, RUE DU FAUBOURG ST JACQUES 75674 PARIS CEDEX 14 TEL : 329.21.21 POSTE 356	PROFESSEUR J. INGRAND
77 - SEINE ET MARNE 94 - VAL DE MARNE 75 - PARIS 8, 12, 19, 20		LABORATOIRE D'EXPLORATIONS FONCTIONNELLES ADICSHT HOPITAL TROUSSEAU 28, AVENUE ARNOLD NETTER 75571 PARIS CEDEX 12 TEL : 346-13-90 POSTE 36.02	PROFESSEUR F. GIRARD
93 - SEINE SAINT-DENIS 78 - YVELINES		FONDATION DE RECHERCHE EN HORMONOLOGIE 67, BOULEVARD PASTEUR 94260 - FRESNES TEL : 666.21.92	DOCTEUR J. GRENIER

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION ILE DE FRANCE

FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION
DES MALADIES METABOLIQUES DE L'ENFANT

CLINIQUE DE GENETIQUE MEDICALE

HOPITAL DES ENFANTS MALADES

149, RUE DE SEVRES

75730 PARIS CEDEX 15

PRESIDENT : PROFESSEUR J. FREZAL

TEL : 555-92-80 POSTE 34-11 - 37-06

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
75 - PARIS 8, 12, 19, 20 77 - SEINE ET MARNE 94 - VAL DE MARNE	PCU	LABORATOIRE DE DEPISTAGE PCU HOPITAL TROUSSEAU 26, AVENUE DU DOCTEUR ARNOLD NETTER 75571 - PARIS CEDEX 12 TEL : 346-13-90 POSTE 32-17	PROFESSEUR P. AYMARD
91 - ESSONNE 92 - HAUTS DE SEINE 93 - SEINE SAINT-DENIS 95 - VAL D'OISE 78 - YVELINES 75 - PARIS 4, 9, 10, 11, 13 14, 15, 16, 17, 18 972 - MARTINIQUE 971 - GUADELOUPE - PAA		LABORATOIRE DE GENETIQUE MEDICALE HOPITAL NECKER-ENFANTS-MALADES 149, RUE DE SEVRES 75730 - PARIS CEDEX 15 TEL : 555-92-80 POSTE 33 52	PROFESSEUR J. REY

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION DU CENTRE

CENTRE REGIONAL DE GENETIQUE, EPIDEMIOLOGIE, DEPISTAGE, PREVENTION
DES HANDICAPS CONSTITUTIONNELS DE L'ENFANT

CHR

2, BOULEVARD TONNELE

37044 - TOURS CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR G. DESBUQUOIS

TEL : (47) 64.16.91 POSTE 315

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
18 - CHER 28 - EURE ET LOIR 36 - INDRE 37 - INDRE ET LOIRE 41 - LOIR ET CHER 45 - LOIRET	PCU	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE LA PCU CHR BRETONNEAU 2, BOULEVARD TONNELE 37044 - TOURS CEDEX TEL : (47) 64-16-91 POSTE 315	PROFESSEUR C. MORAINÉ MADAME BARIN
	HYPO.	LABORATOIRE DES TECHNIQUES ISOTOPES CHU BRETONNEAU 2, BOULEVARD TONNELE 37044 - TOURS CEDEX TEL : (47) 66.15.15 POSTE 4173	PROFESSEUR C. BESNARD

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION DU LIMOUSIN

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION DES MALADIES
METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

CHR DE LIMOGES

HOPITAL UNIVERSITAIRE DUPUYTREN

2, AVENUE ALEXIS CARREL

87031 - LIMOGES CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR J.J. BOUQUIER

TEL : (55) 01-71-23

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
19 - CORREZE 23 - CREUSE 87 - HAUTE VIENNE	PCU	LABORATOIRE DE BACTERIOLOGIE PARASITOLOGIE, VIROLOGIE CHU DUPUYTREN 87031 - LIMOGES CEDEX TEL : (55) 01-71-23 POSTE 5010	MADAME LE PROFESSEUR PESTRE
	HYPO.	SERVICE DE MEDECINE NUCLEAIRE CHU DUPUYTREN 87031 - LIMOGES CEDEX TEL : (55) 01-71-23 POSTE 51-60	PROFESSEUR BECK

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION AUVERGNE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEPISTAGE ET LA PREVENTION DES MALADIES
METABOLIQUES ET DES HANDICAPS DE L'ENFANT

CLINIQUE MEDICALE INFANTILE

HOTEL DIEU

BP 69

63003 - CLERMONT-FERRAND CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR G. MALPUECH

TEL : (73) 26-83-25

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
03 - ALLIER 15 - CANTAL 43 - HAUTE-LOIRE 63 - PUY-DE-DOME	PCU	LABORATOIRE DE BIOCHIMIE FACULTE DE MEDECINE 28 PLACE HENRI DUNANT 63001 - CLERMONT-FERRAND CEDEX TEL : (73) 26.83.25 POSTE 425	DOCTEUR B. DASTUGUE MONSIEUR VIALARD
	HYPO.	LABORATOIRE DES ISOTOPES "IN VITRO" CENTRE ANTICANCEREUX JEAN PERRIN PLACE HENRI DUNANT 63011 - CLERMONT-FERRAND CEDEX TEL : (73) 26.56.56 POSTE 347	PROFESSEUR G. MEYNIEL MADAME LE PROFESSEUR G. GAILLARD

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION DE CORSE

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ETUDE ET LE DEPISTAGE DES ENCEPHALOPATHIES
CONGENITALES

HOPITAL DE LA TIMONE

13385 - MARSEILLE CEDEX

PRESIDENT : PROFESSEUR A. ORSINI

TEL : (91) 49.90.48

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
20 - B CORSE DU NORD	PCU HYPO.	LABORATOIRE DE DEPISTAGE DE LA PCU AREDEC INSTITUT DE PEDIATRIE 21, RUE VIRGILE MARRON 13005 - MARSEILLE TEL : (91) 48-20-55	PROFESSEUR J.F. MATTEI
20 - A CORSE DU SUD	PCU HYPO.	LABORATOIRE DES ISOTOPES CHU DE LA TIMONE 13385 - MARSEILLE CEDEX TEL : (91) 49-90-48	PROFESSEUR KAPHAN

DEPISTAGE NEONATAL SYSTEMATIQUE DE LA PCU ET DE L'HYPOTHYROIDIE

REGION DE LA REUNION

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEPISTAGE DE LA PREVENTION
DES HANDICAPS DE L'ENFANT

CENTRE HOSPITALIER

SERVICE DE PEDIATRIE

97478 - SAINT DENIS CEDEX

PRESIDENT : DOCTEUR J. RINGEL

DEPARTEMENTS COUVERTS		NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE	CHEF DE SERVICE
974 - LA REUNION	PCU	CENTRE DE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES INSTITUT PASTEUR 64, BD DU MARECHAL VAILLANT 59012 - LILLE CEDEX TEL : (20) 52-33-33	PROFESSEUR J.P. FARRIAUX
	HYPO.	CENTRE DE DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES INSTITUT PASTEUR 64, BD DU MARECHAL VAILLANT 59012 - LILLE CEDEX TEL : (20) 52-33-33	PROFESSEUR J.P. FARRIAUX